ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 84683

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le sommet international consacré à la revue des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) « dix ans après ». Ce sommet permettra de faire le point sur l'avancée des projets définis il y a dix ans et sur les efforts à poursuivre pour atteindre les objectifs alors fixés. Or, à quelques semaines de ce sommet, force est de constater que les efforts doivent se poursuivre pour venir à bout de la malnutrition maternelle et infantile. En effet, celle-ci reste l'un des principaux problèmes de santé publique à travers le monde. Cause sous-jacente de 3,5 millions de morts chaque année, elle est également responsable de 35 % des maladies affectant les enfants de moins de cinq ans. Les associations de lutte contre la faim dans le monde souhaiteraient ainsi que la malnutrition aiguë soit définie comme une priorité urgente du sommet de septembre et que la France s'engage pleinement sur ce sujet. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelle sera la position de la France sur cet enjeu majeur pour le développement des pays les moins avancés.

Texte de la réponse

Concernant la faim et la malnutrition infantile, les inégalités ont tendance à s'accentuer entre continents, et à l'intérieur même des pays. L'Asie de l'Est, grâce à la Chine, a réussi à diminuer de plus de moitié le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale entre 1990 et 2006. Malgré certaines améliorations depuis 1990, près de 50 % des enfants d'Asie du Sud souffrent toujours d'insuffisance pondérale. Cette région comptabilise plus de la moitié des enfants sous-alimentés du monde. La majorité des pays qui ont le moins progressé dans la réduction de la malnutrition infantile se trouve en Afrique subsaharienne. Les enfants des zones rurales risquent deux fois plus que ceux des zones urbaines de pâtir d'insuffisance pondérale. La causalité complexe de la malnutrition appelle une approche multisectorielle, incluant notamment la santé, l'économie et une dimension sociale en plus de la stricte question alimentaire. Un environnement sanitaire et hygiénique inadéquat, le manque d'accès à des soins de santé de qualité et des pratiques de soins en direction de la mère et de l'enfant inadaptées comptent également. La nutrition est non seulement une question de survie immédiate, mais aussi un investissement pour éviter certains handicaps physiques et intellectuels des prochaines générations. La réduction de la malnutrition constitue donc un enjeu humanitaire et de développement. Le strict clivage urgence-développement doit être dépassé. Des actions « directes » sont recommandées de manière prioritaire, car elles ont fait la preuve de leur efficacité. Il en est ainsi de la promotion de l'allaitement maternel, de l'apport de suppléments en vitamine A et en zinc, et du traitement de la malnutrition aiguë sévère (par prise en charge hospitalière comme au niveau communautaire/à domicile), qui portent sur les causes immédiates. La mise en oeuvre de ces actions « directes » pourrait éviter près d'un quart des décès chez les enfants de moins de 36 mois et réduirait de près d'un tiers la proportion d'enfants atteints de retard de croissance à l'âge de 36 mois dans les 36 pays qui comptent 90 % des enfants atteints de retard de croissance. Cette liste d'actions n'est ni exhaustive ni prescriptive. Le choix des interventions doit être arrêté en fonction de chaque contexte. Une réduction de la malnutrition maternelle et infantile sur le long terme dépend aussi d'actions « indirectes » sur les causes sous-jacentes et fondamentales (développement agricole et économique, transferts sociaux,

renforcement du droit des femmes, éducation, eau et assainissement, etc.). Ces interventions se situent en général hors du champ de la nutrition stricto sensu. Elles doivent cependant être analysées au regard de leurs effets positifs ou négatifs sur la nutrition des femmes et des jeunes enfants. Le cas échéant, elles devraient inclure ou être conçues pour contribuer à des objectifs nutritionnels. Au niveau international, de nombreuses institutions et entreprises revendiquent une responsabilité dans la lutte contre la malnutrition dans les pays en développement. Cette diversité des acteurs se traduit par un manque relatif de coordination et de visibilité, qui entrave la mobilisation politique et financière. Une nouvelle gouvernance et une réforme du système international sont donc nécessaires. La France est largement impliquée dans cette réforme à travers, notamment, sa participation au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, au Comité permanent pour la nutrition, ou encore au Cadre global d'action pour la nutrition. C'est dans ce cadre que la France a adopté, début 2010, un document d'orientation stratégique (DOS) intitulé « Nutrition dans les pays en développement ». Ce document propose un cadre de coopération pour améliorer la synergie entre les acteurs français de coopération. Il constitue un outil de pilotage de l'aide publique française en matière de nutrition, auquel les acteurs du domaine (partenaires internationaux, secteur privé, public, ONG, recherche...) peuvent se référer. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en oeuvre du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition souhaité par le Président de la République lors de la réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire de Rome en 2008. Les financements annoncés lors du G8 de l'Aquila, en 2009, en faveur de la sécurité alimentaire (contribution de la France à hauteur de 1,5 MdEUR) et lors du G8 de Muskoka, en 2010, en faveur de la santé maternelle et infantile (contribution de la France à hauteur de 500 M$) contribueront, pour partie, à mener à bien ces actions.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84683
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7984
Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9257